

Le sous-ministre

PAR COURRIEL

Québec, le 20 août 2020

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements d'enseignement universitaire, Mesdames les dirigeantes et Messieurs les dirigeants des établissements d'enseignement collégial,

Les préparatifs de la rentrée d'automne 2020 battent leur plein et nous vous remercions une fois de plus de déployer les efforts nécessaires afin que la communauté étudiante puisse continuer de bénéficier d'un enseignement de qualité malgré la situation exceptionnelle dans laquelle il doit se dérouler. Fortes de l'expérience des derniers mois, vos équipes, dont le professionnalisme et la mobilisation ont contribué à offrir les meilleures conditions possibles pour favoriser la persévérance de tous l'hiver dernier, seront de nouveau au cœur du bon déroulement de cette prochaine session.

Depuis nos dernières communications, de nouvelles consignes de la Direction générale de la santé publique (DGSP) sont entrées en vigueur et certains questionnements ont été portés à l'attention du Ministère. Nous croyons ainsi pertinent d'effectuer quelques rappels afin que la planification du prochain trimestre soit cohérente avec l'ensemble des directives du Ministère et de la DGSP.

*Rappel des directives ministérielles*

Les correspondances des 16 et 17 juin dernier rassemblent les directives ministérielles pour la session d'automne 2020. Il a ainsi été demandé à chaque collège et université d'aménager ses espaces et ses horaires afin de permettre la fréquentation maximale des campus à la session d'automne 2020 et d'offrir à la communauté étudiante le plus d'activités d'enseignement et de services de soutien en présence, notamment pour les étudiants amorçant leur projet d'études et pour ceux en situation de handicap ou ayant des besoins particuliers. Cette planification doit évidemment s'inscrire dans le respect des plus récentes consignes émises par la DGSP. Une offre de formation hybride permettant aux étudiants d'être en présence ou à distance, et prévoyant des suivis et des rétroactions fréquents auprès des étudiants, devrait être planifiée à cette fin. Une préoccupation particulière devrait également être portée aux membres de la communauté étudiante qui font face à des contraintes matérielles les empêchant de poursuivre les activités d'apprentissage auxquelles ils sont inscrits.

... 2

Nous vous rappelons également l'importance d'informer les étudiants sur les principales consignes à suivre dans le cadre de la rentrée sur le plan sociosanitaire.

Chaque collège et université doit également être prêt à offrir rapidement une partie ou l'ensemble de ses activités à distance advenant le cas d'une deuxième vague de transmission du virus ou d'une éclosion locale. En ce sens, un aide-mémoire pour l'élaboration des protocoles d'urgence qui regroupe l'ensemble des éléments à prévoir lors de la préparation et de la mise en œuvre de votre protocole vous a été transmis. Lors de cet envoi, il a été demandé aux collèges et aux universités de transmettre au Ministère leur protocole d'urgence d'ici le 15 septembre 2020. Des directives supplémentaires à ce sujet émises par l'Institut national de santé publique du Québec vous seront transmises sous peu et vous permettront de préciser certains éléments de votre protocole d'urgence. Notez que malgré cette date, votre protocole d'urgence doit être à un stade suffisamment avancé pour être déployé dans les premiers jours de la rentrée, si besoin était.

*Consignes de la DGSP annoncées depuis le 16 juin 2020 affectant le plan de la rentrée*

À partir du 24 août 2020, les personnes de 10 ans et plus devront porter un masque ou un couvre-visage dans plusieurs espaces publics fermés, dont les collèges et les universités. Le masque ou le couvre-visage doit être porté en tout temps, à l'exception des moments où la personne est, par exemple, assise dans une salle de classe, à la bibliothèque ou lors d'un repas et que les consignes de distanciation physique sont respectées.

La consigne portant sur la distanciation physique entre les personnes est quant à elle toujours à l'effet de maintenir une distance de deux mètres entre les personnes en tout temps, à l'exception des moments où les étudiants sont assis pour les activités d'apprentissage. Pour ce dernier cas, une distance d'un mètre et demi est autorisée.

En outre, l'établissement d'enseignement peut organiser des rassemblements extérieurs d'un maximum de 250 personnes s'ils se déroulent sur des sites extérieurs distincts, non contigus et pour lesquels des zones d'accès ou d'attente séparées sont utilisées, et ce, seulement si les consignes de distanciation physique en vigueur peuvent être respectées.

Des personnes pourraient se présenter sur vos campus avec des symptômes de la COVID-19 ou des éclosions de cas pourraient survenir au sein de votre communauté. La marche à suivre dans de telles situations doit être connue de votre établissement et une vérification à ce sujet doit être effectuée auprès de la Direction régionale de la santé publique de votre région. Au point de vue académique, ces situations ne doivent idéalement pas entraîner de répercussions pour le ou les membres de la communauté étudiante concernés et des mesures doivent être prévues à cet effet.

### *Vie étudiante*

Le Ministère tient à réitérer l'importance d'offrir à la population étudiante une expérience enrichissante lui permettant de développer un sentiment d'appartenance envers votre établissement et contribuant à sa persévérance scolaire. Les préparatifs de la rentrée de l'automne 2020 témoignent déjà de votre grande créativité et des liens qui unissent votre communauté. Bien que les activités d'accueil contribuent grandement à l'intégration des étudiantes et des étudiants nouvellement admis, il s'avère essentiel qu'elles se déroulent dans le respect des consignes sanitaires de la DGSP. Ainsi, le Ministère et la DGSP demandent de surseoir à la pratique des initiations au trimestre d'automne 2020 lorsque le maintien de la distanciation physique ou le port du masque ou du couvre-visage ne peuvent être garantis tout au long de l'évènement. Par ailleurs, toute activité devra se dérouler dans le respect du nombre maximal de personnes autorisées dans un lieu public intérieur ou extérieur. Ces directives visent à protéger la santé et la sécurité de tous les participants et des organisateurs. Les autres activités d'accueil et d'intégration prévues par votre établissement peuvent avoir lieu, toujours dans le respect des consignes sanitaires.

### *Étudiants internationaux*

Actuellement, seuls les étudiants internationaux qui détiennent un permis d'études valide ainsi que ceux dont la demande de permis d'études a été approuvée avant ou en date du 18 mars 2020 sont autorisés par le gouvernement fédéral à entrer au Canada. Pour ces étudiants, la quarantaine de 14 jours est obligatoire et ils devront, à leur arrivée aux frontières, présenter un plan de quarantaine aux autorités douanières. Comme la situation évolue, vos directions d'établissement doivent demeurer à l'affût des nouvelles directives qui pourraient être émises à ce sujet et continuer à transmettre toute l'information nécessaire à vos étudiants internationaux afin de leur permettre d'assurer leur propre sécurité et celle des autres.

Les étudiants internationaux représentent un apport important pour vos établissements, et pour la société québécoise dans son ensemble, et nous souhaitons réitérer notre confiance envers vous dans la mise en place et le maintien d'un environnement sécuritaire pour tous. Sachez que notre entière collaboration vous est acquise pour mettre en place les changements qui pourraient être nécessaires pour la bonne continuité de votre offre de service.

### *Campagne de communication*

Par ailleurs, j'ai le plaisir de vous informer qu'une campagne de communication concernant la rentrée automnale et l'importance de poursuivre ses études supérieures est actuellement en cours.

Sur le thème « Poursuis tes rêves, poursuis tes études », cette campagne vise à inciter les étudiants à persévérer malgré le contexte puisque leur réussite pourra leur permettre d'atteindre leurs ambitions. Jusqu'au 21 septembre 2020, les publicités diffusées sur le Web, les abribus, les bixis et les médias sociaux rassureront les étudiants quant à leurs perspectives pour le futur et à la qualité de l'enseignement offert dans vos établissements.

Également, les personnes qui verront les messages publicitaires pourront consulter le site <https://www.quebec.ca/education/cegep-et-universite/rentree2020-cegep-universite/> pour obtenir plus d'informations sur l'expérience étudiante offerte au Québec.

Je vous invite à consulter le Grenier aux nouvelles pour un topo complet de cette campagne : <https://www.grenier.qc.ca/nouvelles/21249/poursuivre-ses-etudes-en-temps-de-pandemie> et à visiter le <https://www.facebook.com/enseignementsuperieurquebec> pour partager les vidéos.

Le Ministère demeure à l'écoute de vos préoccupations et de vos besoins afin de répondre avec célérité aux enjeux caractérisant cette rentrée exceptionnelle. Soyez assurés que nous travaillerons de concert avec chacun d'entre vous dans le but d'offrir la meilleure expérience possible à la communauté étudiante cet automne. Nous sommes convaincus que cette session sera à la hauteur de la qualité et de l'excellence qui font la renommée des collèges et des universités du Québec.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,



Bernard Matte